

# Comprendre votre facture

## Compte de taxes

**Base d'imposition**

Pour atténuer les répercussions financières du nouveau rôle d'évaluation, le conseil municipal s'est prévalu d'une disposition de la Loi sur la fiscalité municipale afin d'étaler sur 3 ans les variations entre les rôles 2022-2023-2024 et 2025-2026-2027.

**Numéro de référence pour paiement électronique**

Ce numéro de référence est nécessaire, pour effectuer le paiement du compte de taxes foncières sur la plateforme en ligne de votre institution financière.

**Détail du ou des versements**

Les versements doivent être effectués dans leur entièreté selon les dates indiquées. Inscrivez-vous à la facture électronique pour bénéficier d'avis de rappel automatisés.

**Montant dû**

Ce montant correspond au montant total à payer pour l'année.

Compte de taxes municipales							Pour l'année 2026		
VILLE DE LAVAL SERVICE DES FINANCES CP 11051 SUCC CENTRE-VILLE MONTRÉAL QC H3C 0R9 TAXESETEVALUATION.LAVAL.CA TÉL 450 978-5700							Numéro de dossier 00000000	Numéro de matricule 0000 00 0000 0 000 0000	
							Date d'envoi 2026-02-16	Numéro de facture AN2022-0000000000	
							Période d'imposition Du 2026-01-01 au 2026-12-31		
							Base d'imposition		
							Année 2025 514 267	Année 2026 568 433	Année 2027 622 600
							Numéro de référence pour paiement électronique 00000000000000000000000000000000		
Taxe	Règlement	Assiette de la taxe et tranche	Base imposition	Taux	% du taux	Montant			
Taxe foncière Taux de base	L-13237	Valeur	568 433	0,004973		2 826,82			
Contribution Taux de base - ARTM	L-13237	Valeur	568 433	0,000825		468,96			
Taux de base - Eau	L-13237	Valeur	568 433	0,000111		63,10			
Tarification Piscine(s)		1	85,00			85,00			
Service de l'eau		1	486,00			486,00			
							Total du compte : Arrérages au 2026-02-16 : <b>Montant dû :</b>	3 929,88	
							Intérêts au 2026-03-18 : Pénalités au 2026-03-18 :	3 929,88	
							Détail du ou des versements		
							1) 2026-03-18 2) 2026-06-16	1 964,94 1 964,94	

OF

Tout versement fait après la date d'échéance sera suivi d'intérêts et au taux annuel de 5,00 % jusqu'à la date de dépôt au multiservice de la Ville de Laval. À conserver pour fins fiscales.

**Dates de paiement en 6 ou 12 versements**

- Si vous choisissez de payer en 6 versements, les versements doivent être effectués au mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et janvier. Les frais d'interets et de pénalités, inclus dans le montant total à verser, seront de 156,01 \$.
- Si vous choisissez de payer en 12 versements, les versements doivent être effectués chaque mois, le premier étant au mois de mars. Les frais d'intérêts et de pénalités, inclus dans le montant total à verser, seront de 179,87 \$.

Intérêts annuels de 8,50 % pour les versements effectués tardivement ou au comptoir